



NAFTA Technical Working Group on Pesticides
Grupo de Trabajo Técnico del TLCAN sobre Plaguicidas
Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

RAPPORT PROVISOIRE

Ce Rapport provisoire présente une mise à jour des travaux des quatre sous-comités techniques du Groupe de travail technique (GTT) de l'ALENA sur les pesticides, depuis mai 1999. Le document sera à l'étude à la réunion du Conseil exécutif du GTT prévue pour les 19 et 20 janvier 2000 à Mexico. Le document est structuré en fonction des sous-comités techniques : Résidus dans les aliments, Examen conjoint pour les pesticides chimiques, Renforcement des capacités de réglementation et Réduction des risques. Vous pouvez obtenir les feuilles de projets détaillées diffusées le 20 août 1999, en même temps que le rapport final de la réunion de mai du GTT de l'ALENA, sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au Canada¹ ou sur celui de l'Office of Pesticides Programs (OPP)¹ de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis. Des exemplaires sur support papier sont disponibles à l'OPP Public Docket, situé à la pièce 119 du Crystal Mall #2, 1921 Jefferson Davis Highway, Arlington, Virginia [tél. : (703) 305-5805].

Le 8 décembre 1999

¹ www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla
www.epa.gov/oppfead1/international/naftatwg

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE DE L'ALENA SUR LES PESTICIDES

RAPPORT PROVISOIRE

Le 8 décembre 1999

INTRODUCTION

La dernière réunion du groupe de travail technique (GTT) de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les pesticides a eu lieu du 24 au 26 mai 1999 à San Antonio, au Texas. Le compte rendu, avec les fiches de projet et les plans de travail, a été transmis aux intervenants le 20 août 1999. La prochaine rencontre du Conseil exécutif du GTT se tiendra à Mexico, les 19 et 20 janvier 2000. Le conseil examinera alors l'état d'avancement des travaux du groupe de travail et se penchera sur les nouveaux dossiers. Comme préparation à cette réunion, nous proposons le présent document, un rapport sur les différents projets en cours, faisant état de l'avancement des travaux depuis le mois de mai. En outre, nous ferons circuler les fiches de projet et les plans de travail des activités de chacun des quatre sous-comités techniques en vue de l'assemblée annuelle du GTT de l'ALENA, prévue en juin 2000 à Ottawa.

RAPPORTS DES SOUS-COMITÉS TECHNIQUES

A. Sous-comité des résidus dans les aliments

A1. **Élimination des sources de différends commerciaux**

En décembre 1998, la deuxième version du document *Procédures pour la définition et l'élimination des sources de différends commerciaux de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) relatifs aux pesticides* a été diffusée avec un appel en faveur de l'identification, d'ici le 31 mars 1999, des sources de différends commerciaux là où des cas de non-conformité ont été signalés (catégorie A). Aucune nouvelle source de différend commercial de catégorie A n'a été identifiée.

Sources de différends commerciaux de catégorie A

Actuellement, trois des différends commerciaux de catégorie A identifiés par les intervenants doivent être réglés : celui de l'**acéphate** sur les pommes de terre exportées du Canada aux États-Unis identifié vers la fin de 1998, celui du **méthamidophos** sur les courges et les fraises, enfin celui du **chlorothalonil** sur les poivrons autres que les poivrons d'Amérique exportés du Mexique aux États-Unis (déterminé en mars 1996).

< **Chlorothalonil** - L'EPA (États-Unis) a parachevé en avril 1999 le *Re-registration Eligibility Document* (RED) (document sur l'admissibilité à la réhomologation). Il y est notamment question des risques que présente l'éventuelle utilisation du chlorothalonil pour le traitement des poivrons autres que les poivrons d'Amérique : on conclut que le risque global associé à ce produit est acceptable, du fait que les nouveaux procédés de fabrication donnent des concentrations moins élevées d'hydrochlorobenzènes (HCB). C'est seulement lorsque les

stocks existants d'ancien chlorothalonil technique à forte teneur en HCB auront été épuisés que les nouvelles utilisations pourront être ajoutées. Étant donné que les clauses relatives aux stocks existants permettent l'utilisation de l'ancien produit jusqu'en 2002, l'application sur les poivrons autres que les poivrons d'Amérique ne sera pas admissible pour homologation et établissement de seuils de tolérance avant la fin de l'année financière 2000.

- < **Acéphate et méthamidophos** - Comme ces deux produits sont des organophosphates (OP), ils ne sont pas admissibles au processus accéléré. Il faudra examiner ces différends commerciaux dans le cadre de la réévaluation en cours des LMR actuellement applicables aux OP, comme le prévoit la *Food Quality Protection Act* (FQPA) (loi américaine sur la protection de la qualité des aliments).

Sources de différends commerciaux autres que ceux de catégorie A

L'industrie a poursuivi ses recherches en quête d'un règlement pour trois différends commerciaux autres que ceux de catégorie A, concernant l'utilisation de certains produits (glyphosate, glufosinate-ammonium et clétodime) sur le canola, homologuée au Canada mais non aux États-Unis. Le glyphosate a été homologué en mars 1999 aux États-Unis. Les décisions pour l'homologation des produits glufosinate-ammonium et clétodime sont prévues pour l'an 2000.

A2. Lignes directrices de l'ALENA concernant l'établissement de LMR/seuils de tolérance pour les pesticides dans les produits importés

L'élaboration des lignes directrices de l'ALENA concernant l'établissement de LMR/seuils de tolérance pour les pesticides présents dans les produits importés a été plus lente que prévue, du fait que le document de l'EPA sur les lignes directrices pour les seuils de tolérance dans les produits importés aux États-Unis n'est pas encore publié au Federal Register. La publication du document parachèvera la phase 1 du projet. Comme on l'a signalé précédemment, le sous-comité des résidus dans les aliments prévoit utiliser les lignes directrices américaines comme base pour la phase II, soit l'élaboration d'une version pour l'ALENA. Le Sous-comité sur les résidus dans les aliments a examiné une ébauche sommaire de la version proposée pour l'ALENA à la réunion du GTT en mai 1999. Mais, l'élaboration de la première ébauche a été reportée d'octobre 1999 à février 2000.

Kimberly Lowe, Special Review and Re-registration Division, a remplacé Dennis Utterback comme membre de l'équipe (et principal contact à l'EPA) dans cette phase du projet conduit par les États-Unis.

A3. Expansion des cartes des zones de résidus aux États-Unis et au Mexique

Comme on l'a appris à la réunion du GTT de l'ALENA en mai, le Mexique a terminé une première ébauche des cartes des zones de résidus, dont quatre sont conçues pour être compatibles avec les zones américaines déjà établies. D'ici décembre 1999, on prévoit faire circuler au niveau des coprésidents du sous-comité - qui feront par de leurs commentaires - une ébauche du document accompagnateur (et des cartes accompagnatrices) indiquant les nombres d'essais requis dans chacune des zones du Mexique définies récemment. On s'attend à ce que, conformément au plan de travail publié, les travaux sur les zones mexicaines et le document accompagnateur soient terminés à temps pour la réunion du GTT de l'ALENA en juin 2000.

A4. Atelier sur les usages limités - Production coordonnée de données sur les résidus au champ

Le Canada et le Mexique ont participé à l'atelier que le *Department of Agriculture Interregional 4* (IR-4) américain organise annuellement sur les formes d'utilisation alimentaire (25 au 27 août à Denver, au Colorado). En collaboration avec le Conseil canadien de l'horticulture, l'ARLA a proposé une liste de produits pour des projets d'étude coordonnés sur les résidus au champ au cours de la saison de croissance de 2000. Le Mexique a également proposé des projets d'étude sur les résidus pour un aliment.

Grâce à la participation du Canada et du Mexique à la rencontre de planification de l'IR-4 les 26 et 27 octobre à Princeton, au New Jersey, dix combinaisons de pesticides et de cultures ont été retenues comme projets conjoints par le Canada et les États-Unis, et une par le Mexique et les États-Unis. Il s'agit des combinaisons suivantes :

<i>PESTICIDE</i>	<i>ALIMENT</i>	<i>PAYS</i>
BAS 500	Laitue pommée	Canada - États-Unis
BAS 500	Laitue à couper	Canada - États-Unis
Bifenazate	Poivrons	Canada - États-Unis
Bifenazate	Tomates	Canada - États-Unis
Bifenazate	Concombres	Canada - États-Unis
Cyprodinil+Fludioxonil	Carottes	Canada - États-Unis
Cyprodinil+Fludioxonil	Brocoli	Canada - États-Unis
Fenhexamide	Tomates	Canada - États-Unis
Fenhexamide	Framboises et mûres	Canada - États-Unis
Glyphosate	Fraises	Canada - États-Unis
Imidaclopride	Papaye	Mexique - États-Unis

B. Sous-comité de l'examen conjoint des pesticides chimiques

B1. Réévaluation et réhomologation conjointes des agents de préservation du bois de qualité industrielle

Évaluation des risques pour l'environnement

Les examens des données environnementales ont été terminés pour les trois produits suivants : arséniate de cuivre chromaté (ACC), pentachlorophénol (penta) et créosote. L'examen de ce document par les pairs a été parachevé pour le pentachlorophénol; il reste à faire les examens pour les ACC et la créosote. On prévoit que l'examen complet pour ces trois produits sera achevé en décembre 1999.

Les évaluations préliminaires des risques pour l'environnement ont également été terminées pour le pentachlorophénol. Dans l'intervalle, le modèle d'évaluation environnementale du lessivage du pentachlorophénol à partir du bois traité est en voie d'élaboration. Tant l'EPA que l'ARLA examineront l'évaluation des risques pour l'environnement en fonction des estimations de la quantité de microcontaminants (dioxines et furanes) libérée par le pentachlorophénol.

Évaluation des risques pour la santé humaine

L'EPA et l'ARLA ont terminé l'examen des données de toxicologie disponibles pour le pentachlorophénol. L'examen de ces données par les pairs a également commencé. Entre-temps, des travaux sont en cours pour trouver des stratégies permettant d'évaluer l'exposition humaine. L'étude de l'exposition professionnelle est terminée pour le chlorophénol. C'est actuellement l'EPA de la Californie qui examine cette étude et celle-ci fera ultérieurement l'objet d'un examen par les pairs à l'ARLA et à l'EPA. La version préliminaire des chapitres de l'évaluation des risques pour la santé humaine dans le cas du pentachlorophénol a été examinée par l'ARLA, qui a fait part de ses commentaires à l'EPA. L'EPA travaille également sur des questions liées aux microcontaminants (dioxines et furanes).

Dans le cas des ACC et de la créosote, l'élaboration des protocoles d'évaluation de l'exposition professionnelle a progressé. L'industrie a abordé certaines questions sur le protocole d'évaluation de l'exposition professionnelle aux ACC. Les agences attendent maintenant un rapport final sur la validation de la méthode avant le début de la partie surveillance sur le terrain de l'évaluation. Les estimations les plus récentes du schéma chronologique indiquent que le protocole d'étude sera revu au cours du second trimestre de l'an 2000. Dans le cas de la créosote, la partie surveillance sur le terrain de l'évaluation de l'exposition professionnelle se déroulera pendant la période printemps-été de 1999. D'après le schéma chronologique actuel, on estime que le protocole d'évaluation final sera revu au cours du premier trimestre de l'an 2000.

Le plan de travail a été révisé globalement afin de donner à l'ARLA et à l'EPA 3 mois supplémentaires pour terminer les examens et préparer les documents de réhomologation. L'étude des aspects scientifiques devrait être terminée d'ici la fin de décembre 1999, et on devrait parachever les documents de réhomologation d'ici le printemps de l'an 2000.

B2. Harmonisation de l'évaluation des pesticides à usage non agricole (antimicrobiens)

Le projet sur les antimicrobiens lancé par le GTT précède celui que l'OCDE a entrepris sur les biocides, mais les buts fondamentaux des deux projets sont comparables, à l'exception des travaux portant sur les lignes directrices pour les essais. Ainsi, les priorités du projet de l'ALENA sont conjuguées à celles du projet de l'OCDE, ce qui permet de tirer le maximum des ressources. Le plan de travail révisé pour le projet de l'OCDE sur les biocides a été approuvé à la réunion de novembre 1998 du Groupe de travail sur les pesticides. Les révisions ont principalement porté sur l'extension des échéanciers du plan de travail de façon à tenir compte de la quantité de travail et des développements futurs touchant les activités pour la réduction des risques.

Un programme révisé sur les biocides, approuvé à la réunion de novembre 1998 du Groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides, porte sur les six domaines suivants :

- < harmonisation des exigences en matière de données;
- < efficacité-orientation en matière d'essais et d'évaluation, et critères d'acceptabilité;
- < élaboration de lignes directrices pour les essais sur le devenir et les effets (santé humaine et environnement);
- < évaluation des dangers/risques - au départ viser l'élaboration de lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition;
- < coopération entre les pays pour l'évaluation des biocides;
- < réduction des risques - échange d'information.

Dans l'esprit de l'Initiative nord-américaine, l'harmonisation des exigences en matière de données est considérée comme la plus haute priorité pour les travaux. À la seconde et troisième réunions du Groupe directeur de l'OCDE sur les biocides (en février 1999 à Paris, en France, et en octobre 1999 à Ottawa, au Canada), des progrès ont été réalisés pour trouver une approche vers l'harmonisation des exigences en matière de données pour les agents de préservation du bois et les myxobactéricides. On s'intéresse également à des travaux additionnels sur les désinfectants et les revêtements antisalissures, une fois que la démarche adoptée se sera révélée efficace et que suffisamment de progrès auront été faits.

De plus, l'OCDE prévoit organiser deux ateliers pour les agents de préservation du bois, l'un pour l'évaluation de l'exposition humaine (en juin 2000, à Ottawa, au Canada) et l'autre pour l'évaluation de l'exposition de l'environnement (en avril 2000, à Ispra, en Italie). L'EPA et l'ARLA sont des membres des comités organisateurs des ateliers. Ces derniers représenteront un pas important dans les discussions entre l'EPA et l'ARLA sur les exigences en matière de données pour les agents de préservation du bois.

L'EPA, l'ARLA et l'EPA de la Californie travaillent ensemble à l'élaboration de lignes directrices conjointes sur l'évaluation des données concernant l'exposition post-application à toutes sortes de pesticides, y compris les antimicrobiens (voir C5).

Auparavant, une comparaison particulièrement approfondie avait été faite par l'ARLA et l'EPA sur les exigences par niveau croissant pour les essais visant à évaluer les effets sur la santé humaine des formes d'utilisation autres que le traitement de produits alimentaires. Cette comparaison a fait ressortir une différence d'approche dans l'évaluation des effets toxiques des antimicrobiens sur la reproduction.

L'ARLA et l'EPA ont examiné les différences relevées et les diverses autres formes d'exigences en matière de données qui pourraient remplacer les modalités en usage; il en sera question dans le préambule de la réglementation proposée concernant les exigences en matière de données pour les antimicrobiens (158W) qui sera publié pour recueillir des commentaires au début de l'an 2000.

B3. Amélioration de la coordination de la réhomologation, *Food Quality Protection Act* (FQPA) et processus de réévaluation

L'ARLA a utilisé au maximum les évaluations préliminaires des risques et les évaluations révisées des risques pour les pesticides organophosphatés, qui ont été publiées sur Internet par l'EPA. Parallèlement aux réunions avec les titulaires d'homologation et aux résultats des enquêtes sur l'utilisation/usage conduites conjointement avec les provinces, ces évaluations des risques forment la base de l'approche de l'ARLA en matière de réévaluation. Lorsque l'information n'est pas suffisante pour pouvoir entreprendre une évaluation propre aux conditions canadiennes, on demande aux titulaires de fournir des données additionnelles qu'ils possèdent déjà ou de s'engager à communiquer les résultats d'études en cours pour répondre aux exigences en matière de données de l'EPA. Vu l'intérêt manifesté par divers titulaires, ce processus permettrait également d'explorer les possibilités d'une plus grande harmonisation dans les étiquettes entre le Canada et les États-Unis.

L'EPA tient régulièrement l'ARLA au courant sur les progrès accomplis et les échéanciers en matière de réhomologation. Pour faciliter l'échange d'information, on a décidé d'organiser tous les deux mois une réunion ou téléconférence.

B4. Substituts de produits à base d'organophosphates ne satisfaisant pas aux critères des produits à risque réduit (*Examen conjoint d'Helix^{MD} - avec thiaméthoxam*)/produits chimiques ne satisfaisant pas aux critères des produits à risque réduit (*zoxamide*)

Les procédures normalisées d'exploitation (PNE), représentant les meilleures pratiques des agences, sont en train d'être modifiés pour mieux guider la gestion des demandes au cours du processus d'examen conjoint. L'ARLA et l'EPA, en étudiant la possibilité d'utiliser le format de l'OCDE pour diriger et effectuer l'examen des demandes d'homologation, mettent sur pied un atelier de formation pour aider l'industrie et les gouvernements à mieux comprendre ce format de demande.

De plus, les agences continuent à recevoir des propositions constructives de l'industrie, lesquelles vont bien au-delà des limites actuelles, et offrent des possibilités d'expansion future et de développement grâce à l'expérience acquise jusqu'ici en matière d'examens conjoints et de travail partagé. Les agences collaborent pour plusieurs études de cas, notamment celles sur le thiaméthoxam et le zoxamide. Tout en dépassant les limites actuelles de l'examen conjoint, ces cas permettent d'acquérir une expérience pratique qui nous aidera à mieux perfectionner le processus officiel d'examen conjoint.

Ces cas sont particuliers en ce qu'ils exigent un processus complexe non encore éprouvé qui entraîne des défis de taille pour ce qui concerne l'harmonisation des résultats. Les agences continuent de collaborer avec les demandeurs pour en arriver à des résultats parallèles et compatibles; elles reconnaissent toutefois qu'un calendrier commun, bien que souhaitable, ne s'avère peut-être pas pratique dans ces situations.

C. Sous-comité sur le renforcement des capacités de réglementation

C1. Harmonisation des protocoles d'étude sur le devenir et la toxicité des produits dans l'environnement

Comme on l'a annoncé à la réunion de l'ALENA en mai, les travaux sur les protocoles d'étude de la toxicité des produits dans l'environnement sont terminés, avec comme approche provisoire l'harmonisation, entre l'ARLA et l'EPA, des exigences en essais pour les plantes. Les discussions se poursuivent entre l'ARLA et l'EPA sur l'amélioration des exigences actuelles en matière d'essais pour les plantes, conformément aux recommandations de 1994 et de 1996 du Science Advisory Panel (SAP) de l'EPA. L'harmonisation du protocole sur les études de dissipation dans les champs est devenue le centre d'intérêt de ce projet.

Le protocole sur les études de dissipation dans les champs a été présenté au SAP en octobre 1998, et à l'assemblée annuelle de l'American Chemical Society, tenue du 22 au 24 août 1999. La réunion d'une équipe de projet ARLA-EPA pour examiner les commentaires du SAP est prévue pour le début de l'an 2000. Le projet a été prolongé de 2-3 mois pour permettre à l'Institut canadien pour la protection des cultures, à l'American Crop Protection Association et à l'European Crop Protection Association de faire part de leurs commentaires d'ici février 2000.

Parmi les questions du devenir environnemental qui seront abordées par l'équipe du projet au début de 2000 figureront les suivantes : déclencheurs pour les études de dissipation anaérobie dans les sédiments, l'eau et les milieux aquatiques; classification des seuils de la persistance et des manifestations de toxicité avec mobilité; exigences en matière de données pour les traitements de semences.

C2. Carte canado-américaine des écorégions pour les études de dissipation dans les champs

L'équipe chargée du projet s'est réunie à Ottawa en juillet 1999 pour des discussions en profondeur sur la version Beta du système d'appui des décisions (SAD). Certaines améliorations, comme un démo, une aide à l'écran, des dossiers d'aide en format PDF, des options d'impression, de la documentation et des caractéristiques rehaussant l'apparence ont été proposées et sont déjà appliquées. La version Beta a été présentée à l'assemblée annuelle de l'American Chemical Society du 22 au 24 août 1999 à la Nouvelle-Orléans en Louisiane. L'équipe, qui devait se réunir en mars 1999, le fera au début de 2000 à Washington pour régler les questions en suspens, y compris les différences entre les nomenclatures canadienne et américaine des cultures, afin d'expérimenter et de mettre au point la version Beta finale. L'équipe conviendra ensuite d'une date pour une présentation conjointe EPA-ARLA à l'industrie et aux autres intervenants.

En juillet 1999, l'équipe a également examiné le nombre d'essais requis sur le terrain, en fonction de la surface cultivée, de l'écorégion et du climat. L'EPA et l'ARLA ont entrepris une enquête sur le nombre d'essais sur le terrain effectués dans le passé. Cette question sera examinée en détail lors de la prochaine réunion de l'équipe.

C3. Présentation et examen des demandes d'homologation par voie électronique

L'ARLA et l'EPA ont participé le 14 octobre 1999 à la réunion du Groupe directeur de l'Union européenne (UE) du projet CADDY de transfert de données. Les participants ont discuté des diverses options de mise au point d'outils pour les examens, qui vont au delà du système d'archivage original de

CADDY. On a décidé de poursuivre les travaux visant à l'harmonisation des spécifications pour les données des études sur la toxicité chronique sous forme de dossiers complémentaires.

L'EPA et l'ARLA ont également continué à participer au sous-groupe de la GRIT (Global Regulatory Information Technology) du Groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides. Les activités du sous-groupe de la GRIT portent sur des domaines clés, comme l'appui aux travaux d'harmonisation, l'échange de documents et d'examen, l'impact de la technologie et les solutions, enfin l'utilisation du Web pour augmenter l'efficacité. Un rapport sur un projet-pilote d'échange de documents et de modèles par voie électronique a été présenté à la réunion de juin 1999 du sous-groupe de la GRIT, laquelle a permis à l'ARLA de produire un document provisoire d'orientation intitulé : *Modèles de documents servant à l'examen préliminaire et à l'évaluation de dossiers électroniques : Essais et orientations concernant la transmission électronique de documents*. Ce document est disponible auprès de l'ARLA sur demande. De plus, un site Web expérimental a été créé pour donner aux gouvernements, à l'industrie et à d'autres parties intéressées, l'information technique pertinente sur les processus de présentation et d'évaluation des demandes d'homologation de pesticides. Le site devrait également servir comme forum pour les discussions.

On a acquis une expérience très valable grâce au projet-pilote de présentation de demande par voie électronique; l'ARLA prévoit d'ici la fin de l'année trois autres demandes de nature plus interactive en format PDF. L'expérience ainsi acquise a permis à l'ARLA de préparer deux documents d'orientation : *LÉDÉ - livraison, évaluation, dossiers électroniques : orientations destinées à l'industrie pendant la phase pilote* et *LÉDÉ - livraison, évaluation, dossiers électroniques : énoncé préliminaire des exigences des évaluateurs*. Ces documents sont disponibles auprès de l'ARLA sur demande.

L'EPA a lancé une série de projets-pilotes avec des titulaires d'homologation et des évaluateurs, faisant appel à la version 4 d'Adobe Acrobat's Portable Document Format (PDF); l'EPA déterminera l'utilité pratique du format pour les titulaires et sa capacité pour répondre aux exigences des évaluateurs. Les données présentées par voie électronique compléteront les activités de l'EPA dans le cadre de son plan de travail actuel.

L'ARLA et l'EPA ont formé des équipes pour explorer d'autres utilisations de la technologie d'information pouvant améliorer le processus de réglementation des pesticides, et notamment la présentation par voie électronique du texte des étiquettes de produits et l'emploi de logiciels de comparaison de textes pour rendre plus efficace et plus efficient le processus d'examen des étiquettes. Des travaux de traitement et d'examen assistés par ordinateur sont en cours. On explorera également la possibilité d'utiliser le format Extensible Markup System (XML) pour la présentation des données.

C4. Aspects réglementaires des produits et méthodes de lutte utilisés en aquaculture contre les maladies et les ravageurs

Le projet est en attente. Le projet entrera dans son étape finale une fois que des ressources spécifiques lui auront été attribuées et qu'un échéancier aura été établi pour son parachèvement.

C5. Harmonisation des méthodes d'évaluation de l'exposition professionnelle, occasionnelle et résidentielle

Élaboration de déclarations de principe sur des questions spécifiques accompagnées de recommandations concernant l'harmonisation

La version définitive de l'ébauche des documents de discussion consacrés à chacune des questions est prête; on a réuni le tout dans un document de la série des Notes d'information consacrée aux approches harmonisées applicables à l'évaluation de l'exposition. Bien qu'il ne s'agisse pas de leur version finale, ces Notes d'information sont déjà utilisées à l'interne par le personnel chargé de l'évaluation dans les deux agences. Les Notes d'information seront distribuées pour approbation finale d'ici mars 2000. Ces Notes permettront une approche commune applicable aux 11 questions techniques définies initialement.

Collaboration à l'élaboration des bases de données sur l'exposition post-application et nouvelle conception de la Pesticides Handlers Database (PHED) (base de données sur les manipulateurs de pesticides)

L'ARLA, l'EPA et le California Department of Pesticide Regulation participent toujours aux réunions trimestrielles du Joint regulatory/Industry Task Force Committee américain. Les travaux portant sur les deux bases de données relatives au délai de sécurité après traitement (terrains résidentiels et milieu agricole) avancent comme prévu. Des discussions entre les agences sur les modalités de travail partagé pour l'examen des données sont en cours.

Avant la sortie de la version 2.0 de la PHED en septembre 1999, on a jugé nécessaire d'évaluer les questions de statistiques liées à la base de données. Une réunion des représentants de l'ARLA et de l'EPA a eu lieu les 15 et 16 novembre 1999. La version 2.0 sera diffusée après la réunion.

Préparation d'un document d'orientation harmonisé pour l'évaluation de l'exposition aux pesticides après traitement

La série 875-groupe B (document d'orientation harmonisé pour l'évaluation de l'exposition aux pesticides après traitement) n'a pas été parachevée en version finale à l'EPA en raison de l'accent mis sur les PNE pour l'évaluation de l'exposition résidentielle. Comme tel, le document d'orientation harmonisé pour l'évaluation de l'exposition aux pesticides après traitement est également en attente. Cependant, l'EPA et l'ARLA participent à un groupe de travail de l'OCDE pour préparer un document d'orientation de l'OCDE sur la post-application en agriculture. La réunion du premier groupe de travail a eu lieu en avril 1999. On a établi un échéancier pour ces travaux. Les membres du groupe de travail ont fait part à l'EPA et à l'ARLA de leurs commentaires sur la conversion de la partie agricole de la série 875 en un document d'orientation de l'OCDE.

Collaboration à la mise au point de procédures et de moyens d'évaluation de l'exposition combinée

L'ARLA a fourni à l'EPA des commentaires sur les PNE provisoires pour l'évaluation de l'exposition résidentielle de l'EPA et a assisté en septembre 1999 aux sessions du Science Advisory Panel du FIFRA sur l'exposition résidentielle et l'exposition combinée. L'EPA et l'ARLA travaillent de concert pour trouver des moyens et des méthodes permettant d'évaluer l'exposition combinée et le risque. La préparation par l'EPA d'un document d'orientation et d'une PNE pour l'évaluation de l'exposition combinée et du risque est en attente. Les évaluateurs de l'EPA et de l'ARLA ont eu de la formation sur les logiciels du commerce pour la combinaison des expositions résidentielles, et des représentants des deux agences ont participé au second atelier sur l'exposition combinée de l'International Life Sciences Institute (ILSI) (octobre 1999).

C6. Étude de faisabilité concernant les techniques et les méthodes probabilistes d'évaluation écologique

Les rapports provisoires du comité écologique sur les méthodes d'évaluation des risques (ECOFRAM) ont été étudiés à un atelier sur l'apport par les pairs, auquel participait l'ARLA en juin 1999. Les rapports finals de l'ECOFRAM sont attendus au printemps de 2000. Une équipe a été formée à l'EPA pour élaborer un plan destiné à incorporer les techniques et les méthodes probabilistes dans le processus d'évaluation du risque écologique représenté par les pesticides. L'équipe étudie les rapports provisoires de l'ECOFRAM ainsi que les commentaires apportés lors de cet atelier sur l'apport par les pairs. Les résultats obtenus seront présentés au Science Advisory Panel (SAP) au cours du printemps de 2000. Après la présentation au SAP, le rapport de l'ECOFRAM sera communiqué au Conseil exécutif du Groupe de travail technique de l'ALENA pour qu'il l'examine comme base éventuelle d'une approche pouvant convenir à l'ALENA.

C7. Produits de formulation/ingrédients inertes (autres ingrédients)

Comme on l'a prévu dans le plan de travail pour juin 1999, l'ARLA a élaboré une politique pour les produits de formulation, fondée sur des travaux déjà effectués par l'EPA. L'ARLA adoptera les listes d'ingrédients inertes de l'EPA et propose des mesures et des exigences en matière de données pour les produits de formulation/ingrédients inertes, semblables à celles qui sont appliquées aux États-Unis. L'ARLA travaille déjà avec les américains sur divers produits de formulation et propose de partager la charge de l'examen des données attendues pour les produits de formulation de la liste 2. Pour la politique des produits de formulation, il reste à obtenir l'approbation finale de la direction ainsi que les ressources nécessaires pour la mettre en oeuvre.

C8. Harmonisation des exigences relatives aux essais sur des plantes non visées

En guise de suivi de la réunion de mai du GTT, l'ARLA a adopté les protocoles d'étude de l'EPA sur le devenir et la toxicité des produits dans l'environnement. Cependant, le calendrier de ce projet a été modifié en raison de l'établissement de nouvelles dates pour les réunions du Science Advisory Panel (SAP), prévues initialement pour mars et juin 1999. L'équipe chargée du projet participera les 13 et 14 décembre à Washington à un atelier de l'ILSI sur les plantes aquatiques et terrestres non visées. L'équipe se réunira les 15 et 16 décembre 1999 pour faire le point sur l'atelier. Si elle peut obtenir les fonds nécessaires, l'EPA prévoit organiser en juin 2000 un autre atelier sur les essais avec des plantes

aquatiques non visées. Les réunions du SAP sont maintenant prévues pour le printemps et l'automne de 2000, dans le cadre de suivi des ateliers.

C9. Documents d'orientation de l'OCDE pour la préparation et la présentation de demandes d'homologation par l'industrie et pour la préparation de rapports d'évaluation par les organismes de réglementation

Ce sous-comité technique est responsable de la préparation et de la mise en oeuvre de formes communes pour les présentations des données (dossiers) par l'industrie et pour la préparation d'examen des données par les pays (monographies). Les présentations communes constituent un élément critique de tout travail partagé efficacement entre les pays signataires de l'ALENA et, plus largement, entre les pays membres de l'OCDE.

- Les versions complètes des ébauches actuelles des documents d'orientation sur les dossiers et les monographies sont publiées sur le site Internet de l'OCDE (<http://www.oecd.org/ehs/PestGD03.htm>). À une réunion du groupe directeur sur l'homologation (GDH), en juin 1999, on s'est entendu sur un plan de travail détaillé, couvrant le parachèvement de la première révision du document d'orientation sur les dossiers et son adoption par le Groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides prévue en novembre 2000. Les prochaines étapes consisteront à insérer davantage de sous-titres et de détails dans les exemples du document sur les dossiers.
- Le document distinct contenant les formulaires de l'ARLA visant à contrôler l'exhaustivité des rapports d'étude sera réorienté vers les directeurs d'études et les établissements d'essais, ainsi que vers le Secrétariat du programme des lignes directrices sur les essais de l'OCDE.
- Dans le cas du modèle élaboré pour la mise en forme et la présentation de rapports d'étude, il faut s'assurer qu'il est compatible avec les exemples inclus dans le document d'orientation sur les dossiers.

L'état d'avancement de la révision de ces documents a été examiné à la dernière réunion du GDH à Dublin les 8 et 9 novembre. Une fois la révision acceptée par le Groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides en novembre 2000, il n'y aura pas d'autre révision des documents pendant un certain temps pour accorder un peu de répit et de stabilité à l'industrie et aux évaluateurs du gouvernement. On note un engagement très net dans ce sens aussi bien chez les pays signataires de l'ALENA que chez les pays membres du Groupe de travail de l'OCDE sur les pesticides .

À une réunion à Washington (DC) le 12 octobre, parrainé par l'American Crop Protection Association Registration Committee, l'ARLA et l'EPA ont fait des exposés sur l'élaboration et l'utilisation des documents d'orientation de l'OCDE et ont répondu aux questions. On prévoit organiser à Ottawa au cours du premier trimestre de 2000 une session de formation portant sur le document d'orientation pour les dossiers à l'intention des organismes de réglementation et des représentants de l'industrie. Une réunion parallèle est prévue à Washington pour le personnel de l'EPA.

D. Sous-comité de la réduction des risques

D1. Lutte intégrée contre le doryphore de la pomme de terre

Ce projet est en attente. Il sera repris lorsque les ressources nécessaires pourront être affectées à sa réalisation et qu'un échéancier des travaux qu'il reste à faire aura été arrêté.

D2. Lutte intégrée (LI) pour le canola

On a parachevé une première version de la matrice de lutte antiparasitaire, basée sur les renseignements fournis par les producteurs. La matrice est en format HTML et établit des relations entre divers facteurs de biologie-gestion et les ravageurs importants du canola. Les participants au projet ont tous reçu une copie, et on recherche des moyens sur la façon d'améliorer la fonctionnalité de la matrice.

On a mis en place des équipes locales de LI pour le canola dans les provinces de l'Ouest et le nord des États-Unis afin de déterminer les étapes nécessaires pour mettre en oeuvre les méthodes de LI. L'une des options consiste à mesurer le niveau actuel et futur d'utilisation des techniques de LI. Première étape : procéder à des mesures de référence du niveau d'utilisation de la LI. Les producteurs canadiens ont reçu à cette fin des subventions du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural. Un groupe de travail a été formé pour mesurer le niveau d'adoption des techniques de LI; le groupe et les équipes locales de LI se réuniront brièvement pour planifier le processus de mesure du niveau d'utilisation de la LI.

La matrice de lutte antiparasitaire sert aussi partiellement à l'analyse des lacunes et des besoins dans le processus d'établissement des priorités pour les besoins en lutte antiparasitaire dans le cas du canola.

D3. Examen conjoint d'un pesticide microbien

L'ARLA et l'EPA ont étudié au niveau international, en collaboration avec la communauté médicale et des phytopathologistes, les risques représentés par certaines souches de la bactérie omniprésente *Burkholderia cepacia*, qui pourraient causer le « syndrome cepacia » chez des personnes malades des poumons, comme celles souffrant de fibrose kystique. Les scientifiques de l'ARLA et de l'EPA ont participé à des réunions et à des ateliers, y compris un important symposium dans le cadre de l'assemblée annuelle conjointe de l'America Phytopathological Society et de l'Entomological Society of America, le 9 novembre 1998 à Las Vegas, dans le Nevada.

Une décision sur un inoculant contenant *B. cepacia*, proposé pour des semis de conifères, est en suspens suite au récent rapport d'un Scientific Advisory Panel (SAP) sur les risques que pourrait représenter cette souche de *B. cepacia*. La réunion du SAP a eu lieu en juillet et le rapport final a été diffusé en octobre. Le SAP est dans l'ensemble en faveur d'une approche très prudente quant à l'utilisation de *B. cepacia* comme agent de lutte biologique. L'ARLA et l'EPA tiendront compte de ce point de vue lorsqu'ils paracheveront leur évaluation des risques représentés par l'inoculant des semis d'arbres. L'ARLA et l'EPA ont récemment été informées verbalement que le demandeur d'homologation, Agrium, a l'intention d'envoyer à chacune des deux agences une lettre de renonciation à sa demande d'homologation.

D4. Étiquetage pour la gestion de la résistance aux pesticides

On a élaboré des lignes directrices concernant l'étiquetage volontaire pour la gestion de la résistance aux pesticides, sous forme de norme applicable au Canada, au Mexique et aux États-Unis. L'ARLA a publié le 6 octobre 1999 la directive d'homologation DIR99-06 *Étiquetage en vue de la gestion de la résistance aux pesticides compte tenu du site ou du mode d'action des pesticides*. L'EPA a reporté la publication de son ébauche d'avis PR et du document final en l'an 2000. Pour préparer ces documents, le Canada et les États-Unis ont collaboré étroitement avec l'industrie des pesticides.

D5. Lutte intégrée pour la production de canneberges

Ce projet, lancé en juin 1998, doit permettre de coordonner les activités entreprises au Canada et aux États-Unis pour élaborer des stratégies de lutte antiparasitaire compatibles avec la durabilité des ressources et pour définir un contexte commun dans lequel seront arrêtées les décisions relatives à l'homologation. À la première réunion consacrée à ce projet, à Montréal, les 19 et 20 avril 1998, il y avait des producteurs canadiens, des experts de la lutte intégrée des gouvernements provinciaux et du secteur privé, des chercheurs, des représentants de l'industrie, de l'EPA et de l'ARLA.

Le Comité directeur s'est réuni en mars 1999 pour identifier et examiner les composantes de la stratégie et pour choisir le mécanisme de lancement de l'initiative. Pendant tout le reste de l'année, un certain nombre de volontaires du Comité directeur ont travaillé au parachèvement des détails plus spécifiques de la stratégie. Après obtention du consensus, l'ébauche de stratégie a été envoyée à la fin de septembre 1999 aux autres membres du Comité directeur pour avoir leur avis. On a reporté une deuxième réunion du Comité directeur au tout début de la nouvelle année; elle a comme but l'évaluation et l'adoption d'une stratégie nationale provisoire, avec le plan de travail correspondant. Après son adoption par le Comité directeur, la stratégie nationale sera transmise au Groupe de travail élargi pour obtenir ses commentaires et son aval. On s'attend à ce que la stratégie nationale soit parachevée et diffusée avant la prochaine réunion du GTT de l'ALENA en juin 2000.

D6. Harmonisation des exigences concernant les données sur les pesticides microbiens et les phéromones

L'objectif de ces projets est de coordonner les travaux d'harmonisation concernant les pesticides microbiens et les phéromones en Amérique du Nord avec les activités en cours dans l'UE, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les pesticides (GTP) de l'OCDE. L'EPA et l'ARLA ont apporté leur contribution à un atelier de l'UE, en octobre 1998, sur les exigences en matière de données pour les produits microbiens, et elles ont fait part de leurs commentaires sur la révision de mars 1999 des documents de travail de l'UE portant sur ces exigences. Le Canada a préparé une comparaison tabulaire des exigences en matière de données de la CE, de l'ARLA et de l'EPA pour la réunion de juin 1999 du Groupe de travail sur les pesticides de l'OCDE. Un atelier de l'OCDE sur les exigences communes en matière de données de base pour les phéromones s'est tenu en septembre 1999 à Ottawa, au Canada. Le Canada fera des propositions sur les exigences en matière de données de base, destinées aux documents d'orientation de l'OCDE; elles porteront aussi bien sur les pesticides microbiens que sur les phéromones et seront examinées à la réunion du GTP de février 2000.

D7. Nouveaux examens conjoints

En octobre 1999, BioTepp (compagnie canadienne) a présenté à l'EPA et à l'ARLA des demandes pour deux insecticides à base de virus, l'un pour éliminer le carpocapse (pommes), l'autre pour le légionnaire bertha (canola). La prochaine étape consistera pour le Canada à procéder à l'examen des demandes. Ces produits serviront également à l'échelle pilote dans le cadre de l'étiquetage des biopesticides par l'ALENA.

Mise à jour des nouvelles initiatives examinées à la réunion de mai 1999 du GTT

Plan de communications

En réponse à des demandes des intervenants, le GTT s'est engagé à améliorer les communications et à fournir l'information concernant le statut de l'harmonisation des exigences en matière de données, des protocoles et des lignes directrices pour les essais. On prépare actuellement une stratégie pour améliorer les communications et s'assurer que les intervenants ont accès à l'information requise. La stratégie portera sur les éléments suivants : a) situation de l'harmonisation des exigences techniques; b) moyens et matériel de communication; c) rétroaction des clients; d) liens du GTT avec d'autres forums. Les responsables de projet ont été désignés et on a lancé des activités conjointes avec le Groupe de travail de l'industrie de l'ALENA. Une stratégie globale sera présentée au Conseil exécutif pour examen.

Sources de différends commerciaux et liens plus solides avec les producteurs

À la réunion de mai 1999 du GTT de l'ALENA, on s'est beaucoup intéressé à la possibilité de prioriser les différences entre les processus d'homologation ou les LMR entre les pays, lesquelles pourraient causer des problèmes commerciaux (sources de différends commerciaux autres que ceux de la catégorie A). À la réunion du 6 mai 1999 au sujet du marché nord-américain des pesticides, on s'est entendu pour que les ministères de l'agriculture (USDA et AAC) soient les interlocuteurs des producteurs sur cette question. Une réunion de suivi entre les producteurs, l'EPA et l'ARLA, visant à trouver un moyen pour identifier les priorités chez les producteurs de canola et chez d'autres regroupements de producteurs, a été organisée par le Conseil canadien du canola et le réseau des producteurs de l'ALENA à Winnipeg, au Manitoba, le 6 novembre 1999.

Des représentants du GTT de l'ALENA travailleront avec l'USDA/AAC et les producteurs à l'élaboration d'un processus d'établissement des priorités et prendront les mesures appropriées pour régler la question des sources de différends commerciaux autres que ceux de la catégorie A, une fois que le processus sera parachevé.

En ce qui concerne la date de novembre pour la réunion initiale de suivi sur l'élaboration du processus d'établissement des priorités, on ne s'attend pas à ce que le Sous-comité sur les résidus de pesticides dans les aliments soit en mesure d'élaborer un plan effectif pour le projet à temps pour la réunion du Conseil exécutif en janvier. Le plan sera, si possible, prêt pour la réunion du GTT de l'ALENA en juin 2000.

Article 18/Utilisations en cas d'urgence et accès équitable aux pesticides

On continue à se poser des questions au sujet de l'incidence des LMR/seuils de tolérance établies à la suite d'utilisations en cas d'urgence aux États-Unis (article 18 de la *Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act* des États-Unis). Parmi les trois pays de l'ALENA, le programme américain correspondant à l'article 18 est unique, car il prévoit des exemptions d'homologation pour des combinaisons culture/pesticide dans les cas d'urgence où il y a pullulation de ravageurs. Les États-Unis établissent alors des seuils de tolérance « temporaires » pour ces combinaisons culture/pesticide. Même si les autorités canadiennes peuvent accorder des homologations temporaires pour permettre des applications en cas d'urgence, ni le Canada ni le Mexique n'ont le pouvoir légal d'établir des tolérances temporaires, ni d'accorder des exemptions d'homologation.

Jusqu'ici, le principal souci du GTT a été de réduire au minimum le nombre de sources de différends commerciaux. Cependant, on soulève de plus en plus la question de l'accès équitable aux pesticides dans les trois pays. Du fait de l'existence du programme d'exemption pour les utilisations en cas d'urgence aux États-Unis, les producteurs américains pourraient avoir accès à des produits qui ne seraient disponibles ni au Canada ni au Mexique. De même, toute homologation temporaire canadienne pour répondre à des utilisations en cas d'urgence au Canada peut rendre certaines utilisations accessibles aux producteurs canadiens, alors qu'elles ne le seraient pas pour les producteurs américains ou mexicains.

Il s'agit là d'une question complexe qui exigera une coopération étroite entre les organismes de réglementation, les groupes de producteurs et l'industrie. Dans un premier stade, il faudra déterminer clairement quelles sont les politiques et pratiques pour l'utilisation en cas d'urgence dans les pays de l'ALENA et quelles sont les combinaisons pesticide/culture les plus touchées. Parmi les autres aspects dont il faudra tenir compte figurent l'accessibilité des produits et l'incidence sur le commerce. Une première ébauche d'un plan de projet sera prête pour examen à la réunion du Conseil exécutif en janvier.

Certification et formation

Un projet officiel visant à mettre au point un examen de base pour la certification des opérateurs antiparasitaires aux États-Unis et au Canada sera présenté au Conseil exécutif. Le personnel de l'EPA et celui de l'ARLA se sont rencontrés afin d'étudier des plans pour faire avancer le projet; ils ont préparé des ébauches de fiche de projet et de plan de travail, où l'on décrit un processus pour travailler ensemble à l'élaboration d'un examen normalisé.

USMPIE (U.S.-Mexico Pesticide Information Exchange Program) : programme d'échange d'information sur les pesticides entre les États-Unis et le Mexique et liens à d'autres activités de l'ALENA

Le GTT et l'USMPIE renforcent le processus de coordination en partageant l'information et en travaillant ensemble aux activités connexes. Par exemple, le GTT et l'USMPIE préparent conjointement un programme de formation pour faire connaître aux agents mexicains de la réglementation sur les pesticides le processus d'homologation des pesticides aux États-Unis. Des liens plus étroits ont été établis avec l'Environmental Health Working Group (EHWG) qui coordonne des projets pour la salubrité de l'environnement le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique

dans le cadre du programme Border XXI. Le Secrétariat du GTT a participé à la réunion de planification annuelle du EHWG (octobre 1999) pour échanger de l'information sur les activités régionales touchant les pesticides. Enfin, le Canada, le Mexique et les États-Unis continuent leurs recherches conjointes sur certains pesticides spécifiques dans le cadre des activités de la Commission de coopération environnementale (CCE).

Pesticides PBT (persistants, biocumulatifs et toxiques)

L'ARLA et l'EPA ont nommé des personnes ressources en matière de communication, et ont procédé à des échanges de renseignements préliminaires sur leurs activités respectives dans ce domaine. La Politique de gestion des substances toxiques (PGST) du Canada et le plan d'application de l'ARLA sont à la disposition du représentant de l'EPA. Une fois qu'elle l'aura terminée, l'ARLA enverra aussi à l'EPA sa PNE pour ce qui concerne l'homologation de produits contenant de l'HCB et d'autres microcontaminants (dioxines et furanes). On a demandé au Mexique de fournir le nom d'une personne-ressource, mais il ne l'a pas encore fait.

Pesticides perturbateurs du système endocrinien

Chacun des trois pays a nommé des personnes ressources clés pour participer à un appel conférence sur les perturbateurs du système endocrinien. Le but de l'appel sera de mieux faire connaître au Mexique et au Canada les travaux qui sont en cours à l'EPA dans ce domaine. L'appel est prévu pour le 7 décembre et constituera la base pour un rapport destiné au Conseil exécutif.

Éducation et formation

Le Groupe de travail de l'industrie (GTI) de l'ALENA était l'hôte, avec la participation de l'EPA et de l'ARLA, d'une session d'échange d'information sur le format de dossier de l'OCDE, à Washington (DC) en octobre 1999. La session avait comme but de présenter ce format de dossier et de servir de forum à l'industrie et aux organismes de réglementation pour échanger leurs opinions et soulever des questions au sujet de futurs travaux exploratoires. Un atelier de formation est prévu par l'ARLA et l'EPA pour le début de 2000, à Ottawa, au Canada. Cet atelier permettra de montrer aux participants comment préparer une demande d'homologation à l'aide du format de dossier de l'OCDE, et de leur faire connaître le processus d'examen conjoint de l'ARLA et de l'EPA. De plus, le GTI de l'ALENA a diffusé une étude sur les domaines prioritaires en matière d'échange d'éducation et d'information. L'ARLA a déterminé préalablement les domaines présentant de l'intérêt pour les organismes de réglementation. Ces derniers recueillent actuellement les réponses à l'enquête du GTI. L'AMIFAC est intéressée à parrainer un certain nombre d'activités au Mexique.

Projets proposés par le GTI à la suite du parachèvement anticipé des cartes des zones de résidus en Amérique du Nord

À la réunion de mai 1999 du GTT de l'ALENA, des représentants du Groupe de travail de l'industrie (GTI) de l'ALENA ont manifesté leur intérêt sur la meilleure façon d'utiliser la carte des zones de résidus de l'Amérique du Nord, une fois que les zones mexicaines y auront été incorporées. Les représentants du GTI ont par la suite rencontré les représentants canadiens et américains pour examiner des idées préliminaires sur trois propositions. On les a encouragés à développer leurs idées en

propositions de projets, à temps pour les soumettre à l'évaluation du Conseil exécutif à la réunion de janvier 2000.

La première proposition porterait sur un ensemble d'exigences nord-américaines concernant le nombre d'essais et leur distribution pour les études au champ; une deuxième concernerait la validation et un éventuel regroupement des cartes des diverses zones; enfin, une troisième viserait l'uniformisation des demandes d'exemption pour les données. Chaque proposition devra clairement définir le but visé par le projet, le ou les objectifs ultimes, le calendrier, le rôle des organismes de réglementation, et les avantages tant pour l'industrie que pour les organismes de réglementation. On a également suggéré d'inclure dans les propositions une phase pilote initiale pour faciliter l'élaboration de la méthodologie nécessaire, notamment les paramètres à considérer, les modalités d'analyse/présentation des données, etc. On prévoit faire circuler les propositions, une fois révisées, parmi le public avant la réunion du GTT de l'ALENA en juin 2000.

Il était clair que le Sous-comité sur les résidus de pesticides dans les aliments ne pourrait participer effectivement à ces projets qu'après le parachèvement des zones mexicaines et leur intégration complète à celles du Canada et des États-Unis. Ce travail devrait être terminé en juin 2000. Le lancement des projets proposés par le GTI dépend donc du parachèvement de la carte des zones de résidus de l'Amérique du Nord et de leur acceptation par le GTT de l'ALENA en juin. Ce travail ne sera sans doute pas entrepris avant la seconde moitié de l'an 2000.

En plus des projets proposés par le GTI, conditionnels au parachèvement des cartes des zones mexicaines, le Sous-comité devra examiner quelles étapes il faudra prévoir pour leur mise en oeuvre dans les pays signataires de l'ALENA.